Appel à jeunes compositeurs et jeunes compositrices

Institut français d'Art choral – CCO – 39 rue Georges Courteline – 69100 Villeurbanne
+33 (0)7 67 74 48 16 – contact.ifac@artchoral.org – https://artchoral.org
siret : 442 973 210 00051 – APE 9001Z
L'IFAC bénéficie du soutien du ministère de la Culture

5 Créations – 5 Compositeurs – 5 Chœurs

Présentation du projet

Dynamiser les relations entre les acteurs d'une ville, d'un département ou d'une région et sensibiliser à la création contemporaine pour chœur sont les objectifs de ce projet.

Une série de **5 œuvres** seront créées par **5 jeunes compositeurs et compositrices** encore étudiant(e)s en cours de professionnalisation ou en insertion professionnelle, pour **5 chœurs à voix égales ou à voix mixtes**.

Favoriser les rencontres artistiques et humaines

L'IFAC souhaite favoriser la rencontre et les échanges entre des chœurs d'une même région, afin d'ouvrir sur des collaborations futures entre ces chœurs.

Ce projet offre l'occasion aux chœurs de rencontrer des jeunes compositeurs de leur territoire.

Sensibiliser et former les compositeurs à l'écriture pour chœur

Les jeunes compositeurs trouvent dans ce projet une occasion unique de mieux appréhender les contraintes de l'écriture pour chœur.

Afin de sensibiliser les choristes et les chefs de chœur à la création contemporaine, les jeunes compositeurs présenteront eux-même leur travail et expliqueront leur processus créatif.

Développer le répertoire contemporain

Depuis de nombreuses années, l'IFAC participe au renouvellement du répertoire pour chœurs, particulièrement pour chœurs d'enfants et de jeunes.

Ainsi, l'IFAC impulse la création de 5 nouvelles œuvres qui pourront être facilement reprises ensuite par de nombreux chœurs.

Un projet pédagogique

Ce projet est un exercice pratique de réponse à un appel d'offre avec un cahier des charges pour adapter la complexité de l'écriture aux capacités d'un chœur et de travail étroit avec un chef de chœur.

Des temps de formation et de travail pédagogique seront ainsi organisés à destination des jeunes compositeurs et des chefs de chœur, dans le cadre des journées de rencontres, pour compléter leur formation en composition pour chœurs, avec le soutien de l'ARPA Occitanie.

Institut français d'Art choral – CCO – 39 rue Georges Courteline – 69100 Villeurbanne
+33 (0)7 67 74 48 16 – contact.ifac@artchoral.org – https://artchoral.org
siret : 442 973 210 00051 – APE 9001Z
L'IFAC bénéficie du soutien du ministère de la Culture

Une création sur mesure

L'échange entre les compositeurs et les chefs de chœur est au cœur de ce projet sur mesure.

Chaque chœur préparera sa création en amont, lors de ses répétitions habituelles, afin de favoriser davantage les échanges. Un temps pourra toutefois être réservé lors des journées de rencontre au travail des créations individuelles.

En plus d'une création par chœur, une œuvre commune sera créée et interprétée par l'ensemble des chœurs participants. Elle sera travaillée en tutti durant les journées de rencontre.

Les journées de rencontre et de restitution

Les journées de rencontre sont l'occasion de faire connaissance avec les compositeurs, de partager collectivement un travail musical avec tous les participants (chefs de chœurs, chanteurs, compositeurs,....) afin de générer une énergie et une envie collective.

Elles permettent de travailler l'œuvre commune à tous les groupes.

Les œuvres créées seront données en situation de concert lors d'une audition publique. Chaque chœur sera invité à interpréter 1 à 3 œuvres de son répertoire en plus de la création et de l'œuvre commune.

Équipe artistique

Les chœurs

Chœurs	**Typologie**	**Chef de chœur**
Archipels	Chœur mixte	Joël Suhubiette
Fleur d'Espine	Chœur mixte	Olivier Boulicot
La Lauzeta	Chœur d'enfants et d'adolescents	Clotilde Sabatié
Saltarello	Chœur d'adolescents	Delphine Rode
À confirmer	Chœur de femmes	

Les partenaires artistique et pédagogiques :

- Arts Vivants 11
- ARPA Occitanie
- Les Éléments-Centre National d'Art Vocal d'Occitanie

Institut français d'Art choral – CCO – 39 rue Georges Courteline – 69100 Villeurbanne
+33 (0)7 67 74 48 16 – contact.ifac@artchoral.org – https://artchoral.org
siret : 442 973 210 00051 – APE 9001Z
L'IFAC bénéficie du soutien du ministère de la Culture

Calendrier Prévisionnel

- **1er au 30 Octobre 2021** : Appel à candidature pour les jeunes compositeurs
- **31 octobre 2021** : Fin de candidature
- **2 novembre 2021** : Sélection des compositeurs
- **8 novembre 2021** : Rencontre de l'équipe artistique : Compositeurs, chefs de chœurs et partenaires
- **Novembre 2021-janvier 2021** : Composition des créations. Les compositeurs consultent régulièrement les chefs de chœur
- **3 janvier 2022** : Les jeunes compositeurs remettent la **première version** de leur composition aux chefs de chœur et à l'IFAC sous la forme d'un fichier numérique (fichier pdf et fichier musique .sib, .mus). Les chefs de chœur, en concertation avec l'IFAC, valident les partitions. Ce processus demande donc un échange bien en amont.
- 1er février 2022 : **rendu de la version définitive** des partitions des créations individuelles.
- **Dimanche 20 mars 2022 :** 1ère journée de rencontre des Chœurs et des compositeurs au Conservatoire de Carcassonne
- **Dimanche 12 juin 2022** : 2e journée de rencontre à Sorèze
- **8 et 9 octobre 2022** : Week-end avec répétitions le samedi et restitution le dimanche, lieu à confirmer

Cadre

- Le travail de création s'effectuera dans un dialogue mutuel et permanent entre le compositeur et le chef de chœur.
- Les participants s'engagent à un dialogue constant en amont de la création et pendant le travail de l'œuvre. Les cahiers des charges présentés en annexe sont des guides qui ne peuvent remplacer l'échange et le travail entre le chef de chœur et le compositeur.
- Le compositeur sera présent à chaque rencontre prévue dans le calendrier et à l'audition publique.

Partitions et matériel d'apprentissage

Une réduction chœur et piano, ainsi que tout matériel susceptible de faciliter l'apprentissage des pièces, est à prévoir en sus de la version chœur. .

La mention « Création pour « nom du chœur », à Lieu le Date dans le cadre du projet 5 Créations-5 Compositeurs-5 Chœurs porté par l'IFAC en partenariat avec l'ARPA Occitanie, Les Éléments-Centre National d'Art Vocal d'Occitanie et Arts Vivants 11» devra être indiquée sur chaque version des partitions.

Il n'est pas prévu d'édition papier de la partition mais l'IFAC donne la possibilité au compositeur, après la création, de diffuser la partition sous licence Creative Commons sur

Institut français d'Art choral – CCO – 39 rue Georges Courteline – 69100 Villeurbanne
+33 (0)7 67 74 48 16 – contact.ifac@artchoral.org – https://artchoral.org
siret : 442 973 210 00051 – APE 9001Z
L'IFAC bénéficie du soutien du ministère de la Culture

son site.

Les créations seront éligibles au programme d'édition et d'enregistrement de l'IFAC.

Engagement financier

Les jeunes compositeurs et compositrices participent volontairement et bénévolement à ce projet. Une rémunération n'est pas prévue.

L'ensemble des frais lié à la venue du compositeur aux journées de rencontres (transport, hébergement et restauration) sera pris en charge sur justificatifs.

Modalités de candidature

Profil du candidat

Cet appel à candidature est ouvert à tous les jeunes compositeurs et compositrices respectant les conditions ci-dessous :

- Étudiant(e) en écriture et composition
- Jeune diplômé(e) en écriture et composition depuis moins de 5 ans
- Résident(e) dans la région Occitanie.

Sélection

Les candidatures seront examinées par l'équipe artistique. Les résultats seront communiqués entre le 2 et le 5 novembre.

Pièces à fournir

- ☐ Formulaire de candidature
- ☐ CV
- ☐ Lettre d'intention
- ☐ Tous supports que vous jugerez utile (partitions, audios, vidéos, liens) via wetransfer ou lien de téléchargement

Candidature

Envoyez les pièces par mail à xavier.denaiffe@artchoral.org avant le dimanche 31 octobre 2021.

Toute candidature incomplète ou n'ayant pas été soumise dans les délais ne sera pas examinée.

Le candidat ou la candidate prévoira d'être disponible le 8 novembre pour une réunion avec l'équipe artistique (chefs de chœurs, jeunes compositeurs et partenaires).

Institut français d'Art choral – CCO – 39 rue Georges Courteline – 69100 Villeurbanne
+33 (0)7 67 74 48 16 – contact.ifac@artchoral.org – https://artchoral.org
siret : 442 973 210 00051 – APE 9001Z
L'IFAC bénéficie du soutien du ministère de la Culture

Documents joints

Formulaire de candidature

Annexe 1 : Le cercle vertueux de la création

Annexe 2 : Cahier des charges du chœur Archipels

Annexe 3 : Cahier des charges du chœur Fleur d'Espine

Annexe 4 : Cahier des charges du chœur La Lauzeta

Annexe 5 : Cahier des charges du chœur Salterello

Contacts

Institut Français d'Art Choral : https://artchoral.org ; contact.ifac@artchoral.org

Xavier Denaiffe : responsable du développement, IFAC, 07 67 74 48 16, xavier.denaiffe@artchoral.org

Formulaire de candidature

Informations générales

NOM .....

Prénom .....

Date de naissance.....

Adresse.....

Code postal.....

Ville.....

Téléphone (portable).....

E-mail.....

Je confirme candidater pour le ou les chœurs suivants (cocher) :

- ☐ Archipels – chœur mixte
- ☐ Fleur d'Espine – chœur mixte
- ☐ La Lauzeta – chœur d'enfants à voix égales
- ☐ Saltarello – chœur d'adolescents à voix égales

- ☐ Je confirme avoir pris connaissance des cahiers des charges des différents chœurs présentés en annexe
- ☐ Je confirme être disponible le 7 novembre 2021 pour la réunion de l'équipe artistique

Date Signature

Envoyez les pièces par mail à xavier.denaiffe@artchoral.org avant le dimanche 31 octobre 2021. Toute candidature incomplète ou n'ayant pas été soumise dans les délais ne sera pas examinée.

Institut français d'Art choral – CCO – 39 rue Georges Courteline – 69100 Villeurbanne
+33 (0)7 67 74 48 16 – contact.ifac@artchoral.org – https://artchoral.org
siret : 442 973 210 00051 – APE 9001Z
L'IFAC bénéficie du soutien du ministère de la Culture

Annexe 1

Le cercle vertueux de la création

Renouveler le répertoire et sensibiliser à la création

Depuis 10 ans, l'IFAC participe au renouvellement du répertoire et à l'émergence d'une nouvelle génération de compositeurs. Ainsi, ce sont 50 œuvres qui ont été créées. Certaines pièces ont été éditées, parfois enregistrées, mais la majorité n'a pas eu cette diffusion.

Valoriser les œuvres

Ainsi, l'IFAC souhaite valoriser ce fond de partitions en formalisant un catalogue et développer des partenariats pour qu'une sélection fasse l'objet d'une campagne d'édition par des maisons d'édition. Les œuvres bénéficieront alors d'une nouvelle exposition et d'une diffusion renforcée.

De plus, cette valorisation passera par une campagne d'enregistrement. Un appel à candidature auprès de chœurs permettra de leur offrir une expérience d'enregistrement professionnelle, avec sensibilisation aux métiers du son, et d'illustrer la partition par une captation audio de qualité.

Diffuser les œuvres

La diffusion de ces œuvres passera par l'organisation de journées de rencontre avec les compositeurs et de lecture de partitions choisies.

À destination de chefs de chœurs et de compositeurs, ces moments de rencontre permettront un vrai échange entre le compositeur et les participants, favorisant ainsi l'accès à son catalogue.

Institut français d'Art choral – CCO – 39 rue Georges Courteline – 69100 Villeurbanne
+33 (0)7 67 74 48 16 – contact.ifac@artchoral.org – https://artchoral.org
siret : 442 973 210 00051 – APE 9001Z
L'IFAC bénéficie du soutien du ministère de la Culture

Annexe 2

Cahier des Charges

Archipels

Contraintes

- Répartition compositeur / chœur : L'équipe de coordination de l'IFAC et les chef de chœur décideront de la répartition compositeur / chœur.
- Durée : la pièce devra durer entre 3 et 6 minutes
- Niveau de difficulté:
  - Le compositeur devra s'adapter au niveau du chœur et aux choristes, qui sont tous lecteurs.
  - Le langage musical, mélodique, harmonique et rythmique devra être compatible avec les possibilités du chœur.
- Accompagnement : **A cappella**

  Le compositeur prévoira une version avec accompagnement de piano pour le travail de répétition.

  Si le chef de chœur souhaite un accompagnement instrumental, l'engagement de l'instrumentiste sera à la charge du chœur.

- Écriture :
  - Le compositeur s'engage à respecter la configuration du chœur citée ci après.
  - L'intonation et la densité harmonique de la pièce devront être compatibles avec le niveau du chœur.
  - Un soin permanent devra être porté à la vocalité de l'écriture mélodique.

Institut français d'Art choral – CCO – 39 rue Georges Courteline – 69100 Villeurbanne
+33 (0)7 67 74 48 16 – contact.ifac@artchoral.org – https://artchoral.org
siret : 442 973 210 00051 – APE 9001Z
L'IFAC bénéficie du soutien du ministère de la Culture

Choeur Archipels

- Prénom et Nom du chef de chœur : Joël Suhubiette
- Effectif du chœur : 28
- Lieu de répétition : Toulouse
- Nombre de pupitres : ☐ ~~2 voix~~ ☐ ~~3 voix~~ ☑ 4 voix
- Ambitus :
  - Soprane : .....
  - Alto : .....
  - Tenor : .....
  - Basse : .....
  - SANS soliste
- Le compositeur aura toujours à l'esprit que les choristes savent tous lire une partition.

Institut français d'Art choral – CCO – 39 rue Georges Courteline – 69100 Villeurbanne
+33 (0)7 67 74 48 16 – contact.ifac@artchoral.org – https://artchoral.org
siret : 442 973 210 00051 – APE 9001Z
L'IFAC bénéficie du soutien du ministère de la Culture

Annexe 3

Cahier des Charges

Fleur d'Espine

Contraintes

- Répartition compositeur / chœur : L'équipe de coordination de l'IFAC et les chef de chœur décideront de la répartition compositeur / chœur.
- Durée : la pièce devra durer entre 3 et 6 minutes
- Niveau de difficulté:
  - Le compositeur devra s'adapter au niveau du chœur et aux choristes, qui ne sont pas forcément lecteurs.
  - Le langage musical, mélodique, harmonique et rythmique devra être compatible avec les possibilités du chœur.
- Accompagnement : **A cappella**

  Le compositeur prévoira une version avec accompagnement de piano pour le travail de répétition.

  Si le chef de chœur souhaite un accompagnement instrumental, l'engagement de l'instrumentiste sera à la charge du chœur.

- Écriture :
  - Le compositeur s'engage à respecter la configuration du chœur citée ci après.
  - L'intonation et la densité harmonique de la pièce devront être compatibles avec le niveau du chœur.
  - Un soin permanent devra être porté à la vocalité de l'écriture mélodique.

Institut français d'Art choral – CCO – 39 rue Georges Courteline – 69100 Villeurbanne
+33 (0)7 67 74 48 16 – contact.ifac@artchoral.org – https://artchoral.org
siret : 442 973 210 00051 – APE 9001Z
L'IFAC bénéficie du soutien du ministère de la Culture

Choeur Fleur d'Espine

- Prénom et Nom du chef de chœur : Olivier Boulicot
- Effectif du chœur : 25
- Lieu de répétition : Carcassonne
- Nombre de pupitres : ☐ ~~2 voix~~ ☐ ~~3 voix~~ ☑ 4 voix
- Ambitus :
  - Soprane 1 : Do3 - La4
  - Soprane 2 : Do3 - Sol4
  - Alto 1 : Sib2 - Fa4
  - Alto 2 : Sol2 - Mib4
  - Tenor : Do2 - La3
  - Basse : Mi1-Mi3
  - AVEC ou SANS soliste
- Le compositeur aura toujours à l'esprit que les choristes savent tous lire une partition, plus ou moins.

Institut français d'Art choral – CCO – 39 rue Georges Courteline – 69100 Villeurbanne
+33 (0)7 67 74 48 16 – contact.ifac@artchoral.org – https://artchoral.org
siret : 442 973 210 00051 – APE 9001Z
L'IFAC bénéficie du soutien du ministère de la Culture

Annexe 4

Cahier des Charges

La Lauzeta

Contraintes

- Répartition compositeur / chœur : L'équipe de coordination de l'IFAC et les chef de chœur décideront de la répartition compositeur / chœur.
- Durée : la pièce devra durer entre 3 et 6 minutes
- Niveau de difficulté:
  - Le compositeur devra s'adapter au niveau du chœur et aux choristes, qui ne sont pas forcément lecteurs.
  - Le langage musical, mélodique, harmonique et rythmique devra être compatible avec les possibilités du chœur.
- Accompagnement : **A cappella**

  Le compositeur prévoira une version avec accompagnement de piano pour le travail de répétition.

  Si le chef de chœur souhaite un accompagnement instrumental, l'engagement de l'instrumentiste sera à la charge du chœur.

- Écriture :
  - Le compositeur s'engage à respecter la configuration du chœur citée ci après.
  - L'intonation et la densité harmonique de la pièce devront être compatibles avec le niveau du chœur.
  - Un soin permanent devra être porté à la vocalité de l'écriture mélodique.

Institut français d'Art choral – CCO – 39 rue Georges Courteline – 69100 Villeurbanne
+33 (0)7 67 74 48 16 – contact.ifac@artchoral.org – https://artchoral.org
siret : 442 973 210 00051 – APE 9001Z
L'IFAC bénéficie du soutien du ministère de la Culture

Choeur La Lauzeta

- Prénom et Nom de la cheffe de chœur : Clotilde Sabatié
- Effectif du chœur : 16 à 20
- Lieu de répétition : Toulouse
- Nombre de pupitres : ☐ ~~2 voix~~ ☑ 3 voix ☐ ~~4 voix~~
- Ambitus :
  - Soprane 1 : do - la
  - Soprane 2 : si-sol
  - Alto : sol-mi
  - SANS soliste
- Le compositeur aura toujours à l'esprit que les choristes NE savent PAS tous lire une partition.

Institut français d'Art choral – CCO – 39 rue Georges Courteline – 69100 Villeurbanne
+33 (0)7 67 74 48 16 – contact.ifac@artchoral.org – https://artchoral.org
siret : 442 973 210 00051 – APE 9001Z
L'IFAC bénéficie du soutien du ministère de la Culture

Annexe 5

Cahier des Charges

Saltarello

Contraintes

- Répartition compositeur / chœur : L'équipe de coordination de l'IFAC et les chef de chœur décideront de la répartition compositeur / chœur.
- Durée : la pièce devra durer entre 3 et 6 minutes
- Niveau de difficulté:
  - Le compositeur devra s'adapter au niveau du chœur et aux choristes, qui ne sont pas forcément lecteurs.
  - Le langage musical, mélodique, harmonique et rythmique devra être compatible avec les possibilités du chœur.
- Accompagnement : **A cappella**

  Le compositeur prévoira une version avec accompagnement de piano pour le travail de répétition.

  Si le chef de chœur souhaite un accompagnement instrumental, l'engagement de l'instrumentiste sera à la charge du chœur.

- Écriture :
  - Le compositeur s'engage à respecter la configuration du chœur citée ci après.
  - L'intonation et la densité harmonique de la pièce devront être compatibles avec le niveau du chœur.
  - Un soin permanent devra être porté à la vocalité de l'écriture mélodique.

Institut français d'Art choral – CCO – 39 rue Georges Courteline – 69100 Villeurbanne
+33 (0)7 67 74 48 16 – contact.ifac@artchoral.org – https://artchoral.org
siret : 442 973 210 00051 – APE 9001Z
L'IFAC bénéficie du soutien du ministère de la Culture

Choeur Saltarello

- Prénom et Nom de la cheffe de chœur : Delphine Rode
- Effectif du chœur : 15
- Lieu de répétition : CRD de Narbonne
- Nombre de pupitres : ☐ ~~2 voix~~ ☑ 3 voix ☐ ~~4 voix~~
- Ambitus :
  - Soprane 1 : do4 - la5
  - Soprane 2 : sib3 - fa5
  - Alto : sol3-ré5
  - SANS soliste
- Le compositeur aura toujours à l'esprit que les choristes NE savent PAS tous lire une partition.

Note :

Chœur d'adolescents du deuxième cycle de la filière-voix.

Généralement à 3 voix égales mais suivant les années, il peut y avoir des voix de garçon ayant mué, ce qui change la répartition.

Institut français d'Art choral – CCO – 39 rue Georges Courteline – 69100 Villeurbanne
+33 (0)7 67 74 48 16 – contact.ifac@artchoral.org – https://artchoral.org
siret : 442 973 210 00051 – APE 9001Z
L'IFAC bénéficie du soutien du ministère de la Culture